

Saint-Martin



Hautes-Pyrénées



SOMMAIRE

p. 1-4	Lettre du Maire
p. 5	Comptes financiers, recensement
p. 6-7	École
p. 8-10	Associations, bibliothèque, Fête du village, État civil
p. 11-17	Saint-Martin avant/après
p. 18-19	Élections municipales 2020
p. 20	Informations diverses

Lettre

aux Saint-Martinois(es)

Les 15 et 22 mars 2020 auront lieu les élections municipales. Le mandat que vous nous avez confié arrive donc à son terme.

Comme je l'avais déjà annoncé il y a plus d'un an aux conseillers municipaux et lors de la cérémonie des vœux en janvier 2019, après 19 ans comme élu dont 4 ans en tant qu'adjoint et 15 ans en tant que maire, j'ai décidé de ne pas me représenter en 2020.

Je défends en effet le principe qu'un élu ne doit pas rester trop longtemps en fonction et trois mandats me paraissent une durée maximale.

En permanence, j'ai essayé d'être à la hauteur de la confiance que vous m'avez accordée en m'investissant sans compter et en y mettant tout mon cœur.

(Suite de la lettre en p. 2-3)



Votre équipe municipale depuis 2014 :

Jean-Claude Lassarrette (maire) - Marie-Claude Fonseca (1^{re} adjointe) - Éric Dorignac (2^e adjoint) - Serge Boulin - Ghislaine Boulin - André Dousson - Ginette Venard - Annick Carrau - Julie Gallego - Christian Garrigos - Michel Lucas.

Je ne vous cache pas que parfois il y a des moments de doute mais l'envie de servir l'intérêt général, les administrés et de mener à bien les opérations d'aménagement et de développement du village a toujours maintenu ma motivation.

Durant toutes ces années je n'ai jamais été seul. Je tiens à remercier tous les conseillers(es) municipaux qui ont participé à ces mandats et tout particulièrement mes fidèles adjoints(es), pour leur confiance, leur aide et leur soutien.

En écrivant ces mots, j'ai aussi une pensée émue pour les amis qui nous ont malheureusement quittés : André GAYE, Pierre BERROTTE, Raymond FOURNIER et Pierre VERDOUX



La cérémonie
du 8 mai 45,
au nouvel emplacement
du monument aux morts

Ma famille a été aussi largement et indirectement mise à contribution. Les réunions fréquentes, les imprévus, les appels et les visites au domicile, les obligations de la fonction, ce n'est pas toujours facile. Un grand merci à mon épouse et à mes enfants, chez qui j'ai toujours trouvé compréhension et soutien.

Pendant cette période, le village a connu des aménagements structurants d'importance. Entre autres nous disposons d'une école neuve, trois appartements locatifs apportent des recettes substantielles, des aménagements de voirie et la création d'un parking augmentent la sécurité des usagers. La capacité d'accueil du cimetière a doublé et il dispose d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Notre église, la salle des fêtes et notre mairie ont été restaurées et une salle communale a été construite pour améliorer l'accueil des associations...

Dans le même temps, nous avons totalement désendetté la commune.

Les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés depuis 2008 et le taux communal de la taxe sur le foncier bâti a été abaissé, en 2018, de 90 %.

La population a progressé de 338 habitants à environ 460 habitants à ce jour.

3

À mes yeux, le rôle d'un maire est aussi de garantir la meilleure équité à tous les administrés et de favoriser le bien vivre ensemble et la cordialité dans le village. Je ne sais pas si j'y suis toujours parvenu mais je me suis toujours fixé ces objectifs.

Ces dernières années, la fonction de maire dans un petit village a connu de profondes transformations avec la généralisation de l'informatique et du numérique qui impose un travail d'adaptation permanent.



La cérémonie du 11 novembre, au nouveau monument aux morts

Le désengagement de l'état avec l'augmentation des réglementations et des normes ajoute de la complexité à la fonction. L'engagement de la responsabilité de la commune dans l'accomplissement des tâches concernant les domaines des marchés publics, de l'urbanisme, de l'état civil, des finances, du scolaire et périscolaire, du funéraire, de la gestion des biens communaux et autres pèse de plus en plus sur les épaules du maire.

Au 1^{er} janvier 2017, notre commune a été rattachée contre la volonté du conseil municipal à la communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

Les villages ont beaucoup de mal à exister dans cette hyper-structure, très éloignée des administrés.

Cependant, cette expérience m'a beaucoup apporté. C'est toujours un grand bonheur de constater l'aboutissement des projets importants, de réfléchir aux besoins futurs, d'obtenir les financements nécessaires...

Elle m'a aussi permis de tisser des liens privilégiés avec les habitants de Saint-Martin et les élus des communes environnantes et du département.



4

La cérémonie du 8 mai 45 au Bécut

J'aurais été très heureux de transmettre le flambeau à un membre de mon équipe mais personne n'a souhaité se lancer dans l'aventure.

Pour 2020, je fais le vœu que des administrés prennent le relais et qu'au mois de mars, une nouvelle équipe se présente aux urnes pour s'investir dans l'avenir de notre village.

Je lui souhaite une totale réussite et je lui apporterai, si nécessaire, durant les premiers temps et dans le plus grand respect de ses décisions, mes connaissances sur les affaires communales acquises depuis toutes ces années.

Merci pour votre confiance, vos encouragements, votre amitié.

Ce fut un honneur pour moi de vous servir et de servir Saint-Martin.

Avec tous mes meilleurs vœux pour vous, pour vos familles et pour Saint-Martin.

Le maire de Saint-Martin, Jean-Claude Lassarrette

Du côté des comptes de la commune...



5



Comptes financiers...

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE ENTRE 2005 ET 2018

(les comptes de 2019 ne sont pas arrêtés et sont encore plus favorables que ceux de 2018)

	2005	2018
Annuité de la dette	8 827,45 €	0,00 €
Solde de fin d'année	107 797,03 €	870 184,93 €
Recettes annuelles propres (loyers, baux...)	5 006,19 €	78 261,00 €
Recettes annuelles propres (Taxes sur les déchets réceptionnés instaurée en juillet 2014 et acquittée par Véolia)	0,00 €	41 944,83 €

... et comptes humains !



Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre également après son passage.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 16 janvier sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Votre agent recenseur vous remettra vos codes confidentiels de connexion.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Du côté de l'école...



6

Année scolaire 2019-2020

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) MOMÈRES / SAINT-MARTIN

Enseignantes de l'école de SAINT-MARTIN :

Priscille FREMEZ et Marion FABRE : classe CE1 / CE2 - 29 élèves

Anna HUNAULT (directrice) : classe CM1/CM2 - 28 élèves

Enseignantes de l'école de MOMÈRES :

Catherine PERISSERE NORT (directrice) : PS / MS - 25 élèves

Adeline BRAS : classe GS / CP - 23 élèves

soit un total de 105 élèves pour le RPI au 02/09/19, effectifs en augmentation.

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) MOMÈRES / SAINT-MARTIN

Président : Christophe ROMAN

Le SIVOM gère la **garderie**, qui peut accueillir les enfants à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir, ainsi que la **cantine**, dans l'enceinte de l'école de MOMÈRES.

Un bus est mis en place pour effectuer la liaison Saint-Martin/Momères et Momères/Saint-Martin pour tout enfant âgé de plus de 3 ans.

Trois agents de service collaborent à ces tâches de garde et de restauration : Rachel COUREAU, Estelle POUPENEY et Annick MAILLARD.



Du côté de l'école...

Année scolaire 2019-2020



Nos écoliers célèbrent NOEL 2019



École de Momères

Au programme, chants et goûter le jeudi 19 décembre, l'après-midi.

École de Saint-Martin

En continuité avec leur projet pédagogique en anglais et conformément à la tradition anglo-saxonne, il y a eu des chants de Noël et un goûter avec le club du 3^e âge « Joie de Vivre » dans la salle communale, vendredi 20 décembre.



Les enfants des classes de CM1 et CM2 avaient confectionné de délicieux petits gâteaux.

Du côté des habitants...



8



Toutes les associations de Saint-Martin
vous souhaitent de joyeuses fêtes
et vous donnent rendez-vous...
en 2020 !



La « boîte solidaire » contenant des livres ou des revues, installée devant la salle communale depuis quelques mois ayant été détériorée, nous l'avons retirée.

Toutefois, la **bibliothèque gratuite** de la Mairie est ouverte le lundi, vendredi après-midi et mercredi matin. Celle-ci reste à la disposition de tous les lecteurs. Nous pouvons aussi, par l'intermédiaire de la Bibliothèque Centrale de Prêt, vous fournir le livre de votre choix.



Attention à la prolifération du moustique tigre (*aedes albopictus*, pour mettre un peu de latin dans ce bulletin), vecteur du chikungunya, de la dengue et du zika. Installé durablement dans le 65 dès 2017, il est anthropophile (pour mettre un peu de grec, cette fois...), c'est-à-dire qu'il aime les humains (et les lieux où ces derniers habitent).

Évitez au maximum de laisser de l'eau stagnante près de chez vous.
Plus d'infos sur https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Du côté des habitants...

C'était la fête au village !



9



Du côté des habitants...



10



ÉTAT CIVIL

Naissances :

ALFIERI Aubin 28/11/2019

VIGNETTE Élise 29/11/2019

Mariage :

BREYAULT Joël avec BONIS Florence 28/09/2019

Décès :

BARREZ Christine, épouse Claude SUTTER 12/07/2019

2014-2019 : RETOUR EN IMAGES SUR L'ÉVOLUTION DU VILLAGE

Mairie

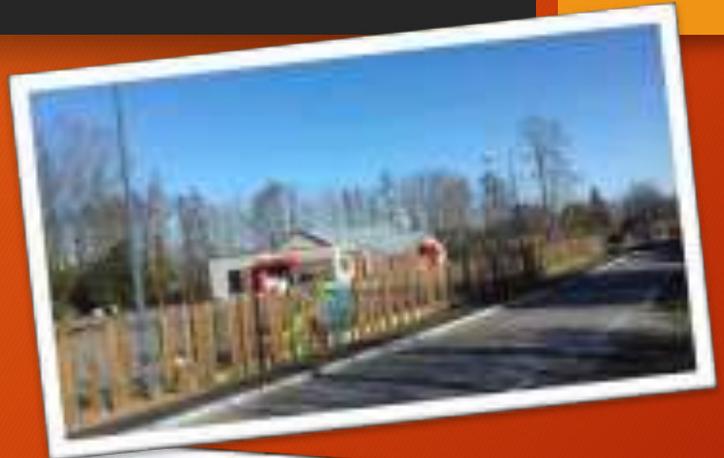


Parking
municipal



2014-2019 : RETOUR EN IMAGES SUR L'ÉVOLUTION DU VILLAGE

La salle des fêtes
et la salle communale



2014-2019 : RETOUR EN IMAGES SUR L'ÉVOLUTION DU VILLAGE

13



Aire de jeux



Colonne à verre



2014-2019 : RETOUR EN IMAGES SUR L'ÉVOLUTION DU VILLAGE

Circulation et parking au cimetière



Logements dans l'ancienne mairie



Entrée de l'école et garage des logements



2014-2019 : RETOUR EN IMAGES SUR L'ÉVOLUTION DU VILLAGE

15



École



2014-2019 : RETOUR EN IMAGES SUR L'ÉVOLUTION DU VILLAGE

L'extérieur
et l'intérieur
de l'église



2014-2019 : RETOUR EN IMAGES SUR L'ÉVOLUTION DU VILLAGE

17

Rue de l'agriculture



Rue du Montaigu



Rue des Pyrénées





18

Du côté des habitants...

Élections municipales 2020

VOTER

Informations concernant les obligations liées aux élections municipales 2020 :
Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :

– L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

– La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

– L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020**
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr)
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr))

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

Du côté des habitants...

Élections municipales 2020



19

SE PRÉSENTER

Règle de présentation de la candidature

Obligation d'une candidature individuelle.

Les candidats présentent obligatoirement une candidature individuelle. À ce titre, contrairement aux élections dans les communes de 1 000 habitants et plus, les candidats ne se présentent pas sur une liste.



Possibilité de regrouper des candidatures individuelles

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un scrutin de liste, les candidats ont la possibilité de présenter une candidature dite groupée. Sans que les candidatures ne soient liées entre elles, les candidats peuvent regrouper leur présentation sur un même bulletin de vote.

Pour autant, la candidature groupée se distingue d'une candidature de liste, dans la mesure où les déclarations de candidature et le décompte des suffrages restent individuels.

La déclaration de candidature groupée donne la possibilité de s'associer pour réaliser, par exemple, la campagne électorale. Les candidats qui le choisissent peuvent ainsi mettre en avant un candidat, généralement le candidat potentiel au mandat de maire, ou bien donner un nom à leur groupement de candidature. Cette démarche n'est pas obligatoire.

Le cas échéant les candidats d'une même candidature groupée peuvent désigner un candidat pour mener « la candidature groupée », ci-après désigné « tête de groupe ».



Du côté de la forêt...

Vente de bois de chauffage

La commune vend plusieurs lots de bois de chauffage à proximité de la stèle du Bécut.

Les arbres, essentiellement du châtaignier, sont pour la plupart couchés au sol depuis la dernière tempête de vent.

La vente se fera sur place. **RDV le 11 janvier 2020 à 9h, à la stèle du Bécut.**



20



Notre site Internet :
<https://mairie-saintmartin.com>

VŒUX 2020

Jean-Claude Lassarrette et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de passer de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Nous aurons beaucoup de plaisir à vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population :

le vendredi 17 janvier 2020 à 18h30

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

lundi et vendredi 17h-18h30
Tél.: 05 62 45 98 73



NON à la publicité et aux journaux d'annonces

STOP PUB

Réduisons vite nos déchets !

OUI à l'info des collectivités **Merci**

Autocollant à retirer gratuitement à la mairie

La « ballade des ciseaux » de Florence, salon de coiffure mixte itinérant, sera sur le parking de la salle des fêtes les 04/01, 01/02 (en congés du 05/01 au 20/01).

RDV possible au 07 69 00 36 92.



10^e et dernier « Saint-Martinfos » :

Merci à toutes et tous pour vos retours positifs sur la nouvelle version du bulletin municipal depuis 2014 !



Ne pas jeter ce document sur la voie publique